

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Notre engagement, un service public de qualité*

Délibération n° : 434

Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 191372

Direction en charge : Finances et contrôle de gestion

Objet : Dissolution du Syndicat Intercommunal des Parcs d'Andrézieux Bouthéon (SIPAB) et conditions de sa liquidation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 29/11/2019

Compte rendu affiché le : 10/12/2019

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Olivier LONGEON, Mme Stéphanie MOREAU (présente jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL (présent jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Geneviève ALBOUY, M. Georges ZIEGLER, M. Anaclet NGAMENI, Mme Patricia CHARREL

Absents-Excusés :

M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (pouvoir à M. André FRIEDENBERG)

Absents :

Mme Pascale MARRON; M. Serge HORVATH; M. Gabriel DE PEYRECAVE; Mme Raphaëlle JEANSON

Politique : *Notre engagement, un service public de qualité*

Délibération n° : 434

Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 191372

Direction en charge : Finances et contrôle de gestion

Objet : Dissolution du Syndicat Intercommunal des Parcs d'Andrézieux Bouthéon (SIPAB) et conditions de sa liquidation.

□ **Rappel et Références :**

Vu l'article L 5212-33 du CGCT relatif à la dissolution des syndicats,

Vu l'article L 5211-25-1 du CGCT relatif au devenir des biens,

Vu l'arrêté préfectoral du 2 février 1993 autorisant la création du syndicat intercommunal des parcs d'Andrézieux Bouthéon,

Vu les arrêtés préfectoraux du 21 avril 1993 et du 23 septembre 1994 autorisant la modification des statuts du SIPAB,

Vu l'arrêté préfectoral du 8 décembre 1997 autorisant l'extension du périmètre du SIPAB,

Vu l'arrêté préfectoral du 12 octobre 1999 autorisant l'extension des compétences du SIPAB,

Vu l'arrêté préfectoral n°119/2013 du 20 août 2013 portant modification des statuts du SIPAB,

Vu la convention de coopération financière du 28 juin 2004 associant les communes de Saint Galmier , Rivas et Aveizieux à la mise en oeuvre de l'objet du SIPAB,

Vu la délibération du conseil syndical du 27 novembre 2019 approuvant la dissolution du syndicat intercommunal des parcs d'Andrézieux Bouthéon au 31 décembre 2019 et définissant les conditions de liquidation,

□ **Motivation et Opportunité :**

Considérant qu'un syndicat peut être dissout par le consentement des organes délibérants de ses collectivités membres, il est proposé de procéder à la dissolution du syndicat au 31 décembre 2019 et déterminer les conditions de répartition de l'actif et du passif.

Considérant que les communes associées - Saint Galmier , Rivas et Aveizieux - ont participé à la réalisation de l'objet du syndicat à savoir l'aménagement des zones d'activités industrielles, qu'elles ont pris le risque de soutenir et financer ces opérations il est proposé que ces communes soient incluses, pour leur quote part, à la répartition de l'actif et du passif.

□ **Contenu :**

Il est indiqué que la balance du SIPAB à fin 2019 devrait faire apparaître :

- Aucun élément d'actif suite aux différentes cessions opérées.
- Un compte de trésorerie duquel seront défalqués les comptes de tiers pour déterminer l'excédent global de clôture.

Le SIPAB n'a aucun contrat de dette, aucun personnel propre et l'ensemble des contrats en cours ont été réalisés ou transférés aux collectivités qui ont repris les infrastructures.

L'excédent global de clôture est évalué, sous réserve des derniers éléments conjoncturels, à environ 2 145 000 €

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

□ **Point Financier :**

o Coût total investissement TTC :

dont TVA :

o Coût total annuel fonctionnement TTC :

dont personnel mis en oeuvre :

o Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la dissolution du syndicat intercommunal des parcs d'Andrézieux Bouthéon au 31/12/2019,

- approuver la répartition entre les communes ayant participé au développement initial de la zone, de l'excédent global de clôture correspondant au solde de la trésorerie après financement des comptes de tiers :

Andrézieux Bouthéon	43.25 %
Avezieux	1.50 %
Rivas	1.00 %
Saint Bonnet les Oules	3.50 %
Saint Etienne	43.25 %
Saint Galmier	2.50 %
Veauche	5.00 %

- approuver le transfert des archives du syndicat intercommunal des parcs d'Andrézieux Bouthéon à la commune d'Andrézieux Bouthéon,

- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer tout acte et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Décision : Proposition adoptée

Imputation budgétaire

Résultat du vote : 54 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

M. Robert KARULAK, Adjoint ne prend pas part au vote

**Pour Extrait,
Pour le Maire,
l'Adjoint délégué**

Denis CHAMBE